

19 FEV. 2026



**PREFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE**

DELIBERATION N° DCA 383 - 26 ALIENATION DE GRE A GRE DE BIENS MOBILIERS

Le Conseil d'Administration du Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle Vivant Bretagne/Pays de la Loire s'est réuni en visioconférence, le 12 février 2026 à 14h00, sur convocation en date du 5 février 2026 :

Nombre de membres :

- En exercice : 19
 - Présents : 13
 - Absents représentés : 3
 - Absents :
- Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Secrétaire de séance :

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,
Après avis favorable du comptable public, le responsable du SGC de Rennes,


Françoise Rubellin, Présidente, expose à l'assemblée délibérante :

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration de la collectivité, à donner à la présidente de l'ensemble (ou une partie) des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT ;

- la volonté de l'EPCC de favoriser le réemploi des biens dont elle n'a plus l'utilité, de réduire les rebuts, d'influer sur le développement durable ;
- la volonté de créer de nouvelles recettes avec un patrimoine mobilier devenu inutile
- la volonté d'optimiser les surfaces et/ou volumes de stockage

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- De mettre en place une procédure de vente des biens devenus inutiles au sein de la collectivité
- De dire que le conseil d'administration sera informé des ventes réalisées au moyen des décisions de la Présidente pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 2 000 euros. Au-delà de 2 000 euros, le conseil d'administration sera compétent pour décider des conditions de la vente
- De réaliser les opérations budgétaires et comptables nécessaires et notamment d'ouvrir une ligne budgétaire de recettes pour l'encaissement des produits résultant des ventes ;

 D'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

Rennes, le 12 février 2026
Françoise Rubellin
Présidente

